

ARTICLE I : L'ORGANISATEUR

Paris EICAR Campus, société par actions simplifiée au capital de 520 632 euros, dont le siège est situé au 1 allée Allain Leprest, 94200 Ivry-sur-Seine, organisme de gestion d'une école de cinéma et établissement d'enseignement supérieur privé organise le jeu concours « Ton meilleur pitch » – sur son site Internet (www.eicar.fr) et sur la plateforme du réseau social Instagram.

ARTICLE II : L'OBJECTIF

Le jeu-concours a pour ambition de promouvoir la création cinématographique auprès du grand public en invitant les participants à soumettre un pitch.

Qu'est-ce qu'un pitch ?

En quelques mots/phrases, il s'agit de faire ressortir la principale accroche destinée à faire vendre son script. L'accroche doit être courte, efficace et séduire le producteur.

ARTICLE III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est ouvert à toute personne âgée de 15 à 18 ans (sous réserve de justifier d'une autorisation parentale pour les mineurs) et inscrite sur le réseau social Instagram, à l'exclusion du personnel de l'EICAR et de ses étudiants.

Les participants devront présenter un pitch en respectant les conditions suivantes :

- Publier sur le réseau social Instagram une présentation vidéo d'une (1) minute maximum comprenant : le titre, le pitch avec 2 personnages (au choix) et 2 décors (dont une salle de cours) et 2 accessoires (parmi les 4 : un pistolet, un fouet, une tapette à mouche, une banane).
- Dans la légende de la publication vidéo, le avec l'hashtag spécifique au nom du concours ([#tonmeilleurpitch](https://www.instagram.com/explore/tags/tonmeilleurpitch)), ainsi que la mention du compte Instagram de l'EICAR ([@eicar_paris](https://www.instagram.com/eicar_paris))

Les pitches devront également être envoyés à l'adresse mail suivante : jeu@eicar.me

Les trois (3) gagnants du concours seront désignés par un jury composé de 3 professeurs de l'EICAR.

Chaque participant ne peut présenter qu'un seul pitch. Il est interdit de participer au concours pour le compte d'autres personnes.

Le pitch doit être accompli individuellement (1 seul participant par pitch) et une seule soumission de pitch par personne.

ARTICLE IV : ORGANISATIONS ET DATES

- La phase d'appel à projets et de candidatures aura lieu du 14 février 2022 au 13 mars 2022
- Les délibérations du Jury auront lieu du 14 mars 2022 au 31 mars 2022
- Les noms des gagnants seront annoncés le 4 avril 2022 sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'école.

ARTICLE V : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants autorisent EICAR, pour les seules fins et dans les limites du présent règlement, ce à titre gracieux et non exclusif, et afin de lui permettre, dans le cadre de ses missions, d'assurer la diffusion des pitches lauréats, à :

- reproduire ou faire reproduire son pitch sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, photogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau.
- représenter ou faire représenter le pitch par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, ainsi que par tout réseau de télécommunication.
- La présente autorisation est consentie pour le monde et pour une durée de 5 ans à compter de la date à laquelle le pitch a été envoyé.
- La volonté de l'EICAR est de valoriser le travail des participants et de leur permettre de voir leur travail édité, publié et/ou exposé à des fins non commerciales. En aucun cas l'EICAR ne perçoit de rémunération quand le pitch sera rendu public.

Garantie de jouissance paisible

Le participant garantit à EICAR la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés, et garantit à EICAR contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en contrefaçon du fait des éléments fournis par lui dans le cadre de sa participation au concours.

ARTICLE VI : PRIX

Un (1) prix sera décerné aux trois (3) gagnants désignés par le jury.

Les lots attribués au titre de chacun de ces prix ne seront ni repris ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

Le jury est composé d'enseignants à l'EICAR. Il aura la charge de désigner les pitches gagnants.

Le prix donnera lieu à l'attribution d'un Atelier Découverte d'une semaine et d'une valeur de 500€ par gagnant désigné :

- Atelier Découverte : Réaliser un court métrage

ARTICLE VI : RESPONSABILITÉ

EICAR prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenu responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

EICAR se réserve la faculté d'interrompre le concours, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

EICAR ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des données, des fichiers transmis. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de tout document transmis.

EICAR ne saurait être responsable des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au Participant ou à toute autre personne physique ou morale dans le cadre du concours.

De même, L'EICAR ne saurait être tenu responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion, à la télétransmission des pitches.

ARTICLE VII : FRAUDE

EICAR se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toute sorte ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des pitches sélectionnés.

En cas de violation directe ou indirecte du présent règlement par un participant, EICAR pourra exclure le ou les dits participants sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

ARTICLE VIII : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles et de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à ce concours reconnaissent avoir été informés de la finalité de la collecte, du traitement effectué, de la durée de conservation de leurs données et des droits dont ils bénéficient, à savoir un droit d'accès, d'opposition pour motifs légitimes, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données qui les concernent. Toutes ces informations figurent sur le site internet www.eicar.fr, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://privacy.ynov.com/policy>.

Pour exercer leurs droits, la demande peut être adressée à tout moment en joignant la copie d'une pièce d'identité en cours de validité soit :

- par courrier à l'adresse suivante : YNOV CAMPUS - Service Juridique - 4 Avenue Neil Armstrong - Bâtiment Le Mermoz - 33700 MERIGNAC,

- par le biais du formulaire en ligne mis à disposition sur le lien suivant : <http://privacy.ynov.com/>.

ARTICLE IX : CHARTE DE MODÉRATION

L'EICAR se réserve le droit d'exclure du concours les pitches dont le contenu :

- présente un caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ou diffamatoire
- porte atteinte à l'honneur, la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale
- est susceptible de heurter le jeune public
- incite à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- présente un caractère obscène, pornographique ou pédophile
- porte atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques

En outre, EICAR se réserve le droit d'exclure tout pitch sans rapport direct avec la thématique du concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage) ou comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles. Enfin les pitches présentant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également exclus.

Les participants au jeu-concours s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les conditions des réseaux Instagram.

ARTICLE X : ACCES AU RÈGLEMENT

Le présent règlement est publié sur le site d'EICAR disponible à l'adresse suivante : www.eicar.fr et relayé sur les pages du réseau social Instagram.

Il sera adressé à toute personne qui en fait la demande à jeu@eicar.me

Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

EICAR se réserve le droit de modifier tout ou partie du Règlement, sous réserve d'en publier les nouvelles dispositions.

EICAR se réserve le droit de prolonger, écourter ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune.